

Montréal, le 16 novembre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Yves Fréchette Me Pierre Pelletier Hydro-Québec – Affaires juridiques 2843, rue des Berges 75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e étage Lévis (Québec) G6V 8Y5 Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet: Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions

des services de transport pour l'année 2019

Dossier de la Régie : R-4058-2018 – Phase 2 – Volet « Études de

productivité multifactorielle (Études PMF) ».

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la correspondance de l'AQCIE-CIFQ adressée au Transporteur et datée du 13 novembre 2020 dans le dossier mentionné en objet.

Par cette lettre, l'intervenant indique que son expert, PEG, lui soumet une seconde demande de renseignements (DDR)¹. Dans cette correspondance l'intervenant mentionne également qu'il s'en remet à la Régie pour qu'elle fixe un calendrier pour les suites à donner à cette DDR.

Par la présente, la Régie, conformément aux articles 26 et 27 du *Règlement sur la procédure*², fixe le calendrier suivant pour le traitement de la DDR n° 2 de PEG :

20 novembre à 12h	Dépôt, par le Transporteur, des réponses du Transporteur à la DDR n° 2 de PEG.
24 novembre à 12h	Date limite, le cas échéant, pour les contestation par l'AQCIE-CIFQ des réponses ou absence de réponses données par le Transporteur ainsi que les motifs pour lesquels ces réponses ne sont pas satisfaisantes.

Pièce C-AQCIE-CIFQ-0067.

² R-6.01, r. 4.1.

27 novembre à 12h	Le cas échéant, dépôt des commentaires du Transporteur
	à l'égard de la contestation des réponses ou absence de
	réponses.

Par ailleurs, dans l'éventualité où l'AQCIE-CIFQ souhaiterait transmettre une DDR complémentaire au Transporteur, la Régie précisera ultérieurement les échéances pertinentes.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd